



Création de Société par Actions Simplifiée

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, CIC SARTROUVILLE
54 B AVENUE JEAN JAURES 78500 SARTROUVILLE déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1
500 €.

Monsieur Heidy RAHMOUNE, représentant de la société 3R S.A.S., Société par Actions Simplifiée
actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 53 RUE JEAN LEFEBVRE 95530 LA
FRETTE SUR SEINE, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie
du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation,
ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
RAHMOUNE Heidy	50	500 €
RAHMOUNE Hocine	50	500 €
RAHMOUNE Zacharia	50	500 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera
bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des
Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six
mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 13 mars 2026

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

JST14

